

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1959)

Rubrik: Amérique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le 18 décembre, le Groupe de travail des puissances bénéficiaires se réunit à Londres pour étudier certains problèmes posés par la distribution des parts individuelles dans les autres pays (prisonniers inatteignables, prisonniers non inscrits dans les délais, etc.). Le CICR a saisi cette occasion pour exposer l'état d'avancement des travaux exécutés en application de l'article 16 du Traité de paix avec le Japon.

AMÉRIQUE

Cuba

Pendant la lutte entre l'insurrection cubaine, dirigée par M. Fidel Castro, et le gouvernement alors au pouvoir à La Havane, le CICR était intervenu en faveur des victimes, ainsi que notre précédent *Rapport d'activité* en rendit compte¹. A la suite des ces événements, le Comité international a exercé, en 1959, diverses activités dans la grande île.

Le 1^{er} janvier 1959, les troupes victorieuses de M. Castro firent leur entrée à La Havane. Le même jour, un appel du nouveau président de la Croix-Rouge cubaine parvenait au CICR, qui s'empressa d'y répondre en envoyant sur place un délégué, M. P. Jequier.

Celui-ci quitta Genève le 3 janvier, avec pour mission d'offrir à la Croix-Rouge cubaine toute l'assistance dont elle pouvait avoir besoin dans l'accomplissement des tâches nouvelles imposées à elle par la situation. Il devait également exercer l'activité habituelle du CICR en faveur de toutes les victimes des événements, conformément aux principes humanitaires et à l'article 3 des Conventions de Genève, qui définit les règles à observer « en cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international ».

Chaleureusement accueilli, le délégué du CICR se mit à la disposition du nouveau président de la Croix-Rouge de Cuba, pour l'aider à réorganiser sa société selon les règles établies et à mettre sur pied diverses actions de secours nécessitées par les événements. On prépara aussitôt une première aide d'urgence dans la région de Santiago de Cuba, où les opérations militaires

¹ Voir pages 20-23.

avaient été particulièrement intenses ; la Croix-Rouge cubaine y distribua aux victimes 30 tonnes de secours. Pour sa part, le Comité international contribua, par un don de 2.000 couvertures, à cette initiative de la Société nationale. En outre, le délégué de Genève établit, avec les dirigeants de celle-ci, les plans d'autres actions à long terme.

Peu après son arrivée à La Havane, le délégué entreprit des démarches auprès des autorités en vue de visiter les lieux de détention où se trouvaient désormais des civils et militaires partisans de l'ancien régime. Il fut reçu à diverses reprises par des membres du gouvernement nouvellement constitué, qui lui témoignèrent compréhension et bienveillance, lui donnèrent l'assurance que les principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève seraient respectés et lui fournirent les facilités nécessaires aux visites des lieux de détention. Ces autorisations permirent au CICR, appuyé par la Croix-Rouge nationale, d'étendre opportunément le champ de ses activités à Cuba.

On établit alors un plan de visites. Le 11 janvier, le délégué pénétrait au camp militaire de Columbia, où étaient internés quelques centaines d'officiers, sous-officiers et soldats.

Cependant, par suite de la réorganisation complète des rouages gouvernementaux et des services administratifs, il fallut modifier un peu le plan de visites. Le 9 mars, le délégué du CICR reprit son activité et, accompagné du président de la Croix-Rouge cubaine, visita la prison de la Cabaña, à La Havane, où étaient incarcérés un millier de détenus politiques et militaires. Il put s'enquérir, en toute liberté, des conditions matérielles de la détention et s'entretenir sans témoin avec les prisonniers de son choix. Comme le délégué avait constaté l'insuffisance de certains soins médicaux, la Croix-Rouge cubaine offrit d'organiser une action médico-pharmaceutique appropriée. Le CICR y contribua par un don de 1.000 dollars.

Après ces deux visites, les autorités cubaines furent informées des constatations faites et des améliorations proposées par les représentants de la Croix-Rouge.

Ayant ainsi atteint les premiers objectifs de sa mission, le délégué du CICR rentra le 14 mars à Genève, pour rapport et consultation. Le 26 avril, accompagné de M.P. Delarue, délégué-

adjoint, M. Jequier s'envolait de nouveau vers Cuba, pour y poursuivre sa mission interrompue momentanément.

Arrivés à La Havane, les délégués du CICR entreprirent aussitôt des démarches afin d'établir un plan nouveau et complet de visites des lieux de détention, dans la capitale comme dans le reste de l'île, en collaboration avec la Croix-Rouge et les autorités cubaines. Accueillis favorablement par les diverses personnalités auxquelles ils s'adressèrent, ils purent commencer, le 7 mai, une nouvelle série de visites aux détenus politiques.

Munis des autorisations nécessaires, les deux délégués se rendirent d'abord au Castillo del Principe, importante prison municipale de La Havane, où ils arrivèrent inopinément et où se trouvaient alors environ 600 détenus politiques. Ils parcoururent à leur gré les différents locaux et services de la prison, et purent interroger, sans témoins, de nombreux prisonniers sur les conditions de leur détention.

A La Havane, les délégués du CICR visitèrent la forteresse de La Cabaña, où M. Jequier s'était déjà rendu en mars et où leur fut de nouveau laissée une entière liberté de mouvement. A cette deuxième occasion ils constatèrent que, sur divers points, notamment les soins médicaux, d'importantes améliorations avaient été apportées au régime de l'internement.

Sur l'île des Pins, l'ancienne île au Trésor (province de La Havane), s'élève le Pénitencier national pour hommes, de Cuba, que les délégués du CICR furent également autorisés à visiter librement le 12 mai. A cette date, près de 600 détenus, déjà condamnés, y purgeaient des peines de durée variable, sous un régime de détention s'inspirant de principes très modernes. Peu après, les délégués se rendirent au Pénitencier national pour femmes, à Guanajay, non loin de la capitale.

Après chacune de ces visites, un rapport fut établi et remis aux autorités détentrices, à la Croix-Rouge cubaine et au CICR à Genève. Une fois en possession de ces rapports, le directeur général des prisons cubaines, auprès de qui les délégués du Comité international ont toujours trouvé de la compréhension et un excellent esprit de collaboration, convoqua une conférence de presse pour faire connaître les constatations impartiales faites par ceux-ci. Le 21 mai, en outre, eut lieu une émission télévisée,

au cours de laquelle le directeur général des prisons, accompagné de quelques autres personnalités, exposa les conditions générales de la détention, cependant que M. Jequier expliquait l'action humanitaire du CICR en faveur des détenus politiques, relevant que son seul objectif est de veiller à l'application des principes d'humanité.

Munis d'une pièce officielle les autorisant à pénétrer, à leur choix, dans tous les lieux de détention de l'île, les deux délégués étendirent ensuite leur activité à l'ensemble du territoire cubain. Dans chacune des six provinces du pays (Oriente, La Habana, Las Villas, Camaguëy, Pinar del Rio et Matanzas), les délégués visitèrent diverses prisons, librement et sans avoir annoncé leur arrivée.

A la fin de leur mission dans la plus grande des Antilles, les représentants du Comité international avaient pénétré dans 14 importants lieux de détention. En plus du rapport rédigé après chaque visite et adressé aux autorités détentrices, à la Croix-Rouge cubaine et au CICR à Genève, ils établirent un bref rapport général récapitulant les constatations faites au cours de leur mission. Ils obtinrent des autorités l'assurance que leurs suggestions, visant à l'amélioration de certaines conditions de l'internement, seraient examinées avec attention.

Nicaragua

Après avoir terminé leur mission à Cuba, les délégués du CICR se rendirent à Managua, capitale du Nicaragua, où les attendait la Croix-Rouge de ce pays.

Quelque temps auparavant, la République du Nicaragua avait été le théâtre de troubles suivis de l'arrestation d'un certain nombre de révolutionnaires pris les armes à la main. Depuis lors, ces prisonniers étaient gardés au secret et leurs familles demandèrent à la Société nationale de la Croix-Rouge d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il fût possible de recevoir d'eux des nouvelles et de leur faire parvenir des secours. Le CICR, lui-même, avait été saisi d'une demande d'intervention en faveur de ces détenus.

A leur arrivée à Managua, MM. Jequier et Delarue trouvèrent, chez les dirigeants et les membres de la Croix-Rouge nicaraguanne, un utile esprit de collaboration. Le 24 juin, ils étaient reçus en audience par le président de la République, M. Somoza, en présence de M. Rafael Cabrera, président de la Croix-Rouge du Nicaragua. Au cours de l'entretien, M. Jequier exposa au chef de l'Etat la position du Comité international en face du problème des détenus politiques ; l'autorisation fut alors donnée aux deux délégués de Genève de se rendre auprès des personnes arrêtées à la suite des récents événements.

Les visites eurent lieu les 24 et 25 juin à Managua. Les délégués étaient accompagnés de M. Rafael Cabrera, président de la Croix-Rouge du Nicaragua, du Dr Marcelino L. Mora, secrétaire général, et de deux officiers de grade élevé. Dans les six lieux de détention où ils ont pu pénétrer, ils rencontrèrent 130 prisonniers avec qui ils se sont entretenus librement. Les constatations faites, satisfaisantes dans l'ensemble, furent, selon l'usage, consignées dans un rapport que les délégués du CICR remirent au Président de la République.

Un résultat de cette mission au Nicaragua fut de calmer l'angoisse des familles en leur transmettant des nouvelles des détenus. Avant leur départ, le 7 juillet, les délégués du CICR reçurent des autorités l'assurance que la Croix-Rouge nicaraguanne pourrait renouveler ces visites.

Autres pays de l'Amérique latine

Profitant de leur présence dans cette partie du continent américain, MM. Jequier et Delarue firent un bref séjour à Mexico. Avec les dirigeants de la Croix-Rouge mexicaine, les délégués du CICR eurent d'utiles entretiens sur des questions d'intérêt commun.

D'autre part, M. Jequier se rendit aussi à Port-au-Prince, capitale de la République de Haïti. Il fut accueilli par la Société nationale de la Croix-Rouge, avec laquelle il eut, de même, des contacts utiles.

* * *

Le CICR n'a pas exercé d'activité particulière dans les autres pays d'Amérique latine. En Argentine, au Brésil, en Colombie, ses délégués résidents ont maintenu de bonnes relations avec les autorités de ces pays et avec leurs Sociétés de Croix-Rouge, et ont traité diverses questions d'intérêt commun qui se sont présentées au cours de l'année.

Pour resserrer encore ses liens avec le continent latino-américain, le CICR a saisi l'occasion d'un voyage entrepris, sur l'invitation de milieux médicaux et scientifiques, par l'un de ses membres, le professeur A. Franceschetti. Celui-ci prit contact avec les Sociétés nationales et les Autorités des Etats où il était attendu. Cette vaste randonnée comprenait des étapes dans les pays suivants : Guatémala, El Salvador, Nicaragua, Costa-Rica, Panama, Colombie, Equateur, Pérou, Chili, Paraguay, Brésil, Vénézuéla, République dominicaine et Haïti. Partout, le célèbre ophtalmologue, membre du CICR, reçut un accueil respectueux et cordial. Il eut d'abondants entretiens avec les dirigeants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et rencontra de nombreuses personnalités officielles, notamment plusieurs chefs d'Etat. Ainsi, furent utilisées de précieuses occasions d'aborder des problèmes intéressant l'activité générale de la Croix-Rouge et les tâches particulières du Comité international.

* * *

Avant de quitter cette région du monde, signalons qu'à la suite des événements survenus ces dernières années en Amérique latine, le CICR a estimé que le moment était venu d'étudier de plus près les moyens d'action de la Croix-Rouge dans les conflits internes, et d'avoir à ce sujet des échanges de vues avec les Sociétés nationales de ce continent. Il suggéra donc à celles-ci de participer à Genève, en 1959, à des consultations pour examiner ces questions à la lumière des expériences récentes et permettre à une Commission d'experts d'en poursuivre l'étude.

Cependant, comme on ne put obtenir une participation suffisante des Sociétés nationales de Croix-Rouge invitées, il fallut abandonner ce projet. Le CICR a néanmoins reçu, de certaines de ces Sociétés, une documentation intéressante et propre à

servir de base aux travaux de la Commission d'experts qu'il pourrait éventuellement encore convoquer.

EUROPE

Hongrie

Une nouvelle mission du CICR s'est rendue en juin à Budapest, où elle s'est entretenue avec la Croix-Rouge et les autorités hongroises. Ces entretiens ont notamment porté sur le montage de machines-outils pour la fabrication de prothèses, sur des envois de médicaments répondant à des nécessités urgentes et sur la question des regroupements de familles.

Grèce

Après la mission qui s'était rendue, de décembre 1958 à janvier 1959, dans divers lieux de détention en Grèce¹, le CICR a fait, au cours de l'année, plusieurs envois de secours à la Croix-Rouge hellénique. Les bénéficiaires ont été, comme précédemment, des prisonniers politiques et des membres de leurs familles.

VISITES DE DÉTENUS POLITIQUES

Nous avons indiqué, dans notre précédent Rapport d'activité², selon quels principes le CICR avait procédé, dans divers pays, à des visites de détenus politiques arrêtés sans même qu'il y eût guerre civile ou troubles intérieurs caractérisés. En 1959, cette activité a pu se poursuivre grâce à la collaboration de gouvernements particulièrement compréhensifs envers les initiatives prises par le CICR dans ce domaine du droit international.

¹ Voir *Rapport d'activité 1958*, pp. 30-31.

² Voir pages 32 et 33.